

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2021-9 ;

Décident :

Article 1 : Ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'Unité Equipe de Recherche Labellisée U ERL 1299, intitulée « Trajectoires développementales en psychiatrie : mesures et modélisations », de Monsieur Jean-Luc MARTINOT.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 05 août 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

